



## Brevet Professionnel Responsable de Productions Légumières, Fruitières, Florales et Pépinières

### MÉTIERS VISÉS / DÉBOUCHÉS

Salarié hautement qualifié / chef d'équipe en productions horticoles.

Le chef d'équipe travaille dans une exploitation maraîchère ou horticole (pépinière pleine terre et hors sol, floriculture, fleur coupée, cultures spécialisées,...) ou au sein d'une collectivité territoriale. Il est capable de mettre en oeuvre la conduite technicoéconomique d'un ou plusieurs ateliers de production horticole, de réaliser l'implantation, l'entretien et la récolte des cultures, de gérer et d'animer une équipe de travail.

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- S'insérer professionnellement dans la filière horticole.
- Réaliser les opérations techniques liées à la culture de légumes, plantes en pot (plantes à massifs, vivaces), de jeunes plants (plantes à parfum, aromatiques et médicinales, légumes), d'arbres et d'arbustes de pépinière et d'arbres fruitiers.
- Assurer la conduite technico-économique de l'atelier de production.
- Gérer et organiser le travail sur l'atelier de production.
- Mettre en place des actions pour la sauvegarde et la valorisation de la biodiversité cultivée.

### DIPLÔME VISÉ ET NIVEAU

Qualification de niveau 4 - Brevet Professionnel Responsable de productions légumières, fruitières, florales et de pépinières - fiche RNCP n°34744.

Certificateur : Ministère en charge de l'agriculture, fiche publiée le 10/07/2020.

Le BP RPLFFP est constitué de 5 blocs de compétences dont 4 nationaux et 1 à l'initiative du centre de formation. Chaque bloc de compétences est validé par des épreuves orales et pratiques.

Tous les blocs ou Unités Capitalisables (UC) doivent être

validés pour obtenir le diplôme. Chaque UC obtenue est valable 5 ans. (Dispense de certaines épreuves possible selon les diplômes obtenus en amont de la formation).

### POURSUITES D'ÉTUDES POSSIBLES

Certificat de Spécialisation / BTSa Productions Horticoles et autres BTS agricoles.

### CONDITIONS D'ADMISSION

L'apprenti doit avoir entre 15 et 29 ans à la signature du contrat.

Il n'y a pas de limite d'âge si l'apprenti est reconnu travailleur handicapé. Les candidats doivent justifier, lors de l'entrée en formation :

- Soit de la possession d'un CAP ou d'un diplôme ou titre de même niveau
- Soit de la possession d'un bac ou diplôme ou titre de même niveau ou d'un niveau supérieur.

### PRÉ-REQUIS PÉDAGOGIQUES

1. Connaître les conditions de travail et avoir un projet professionnel dans le secteur visé.
2. Lire et comprendre un document usuel professionnel.
3. Résoudre un problème mathématique mettant en jeu une ou plusieurs des 4 opérations.
4. Décrire, par écrit, une situation professionnelle, un objet, un problème.



**Simulateur de calcul de rémunération et d'aides aux entreprises en ligne :**  
[www.alternance.emploi.gouv.fr](http://www.alternance.emploi.gouv.fr)

Les apprentis ont à leur disposition un centre de ressources pour les accompagner à leur réussite, ainsi qu'un Centre de Documentation et d'Information.

# Formation par apprentissage

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

Etude des candidatures toute l'année et entrée en formation selon résultat du positionnement :

1. S'inscrire sur la plateforme Hub3E (lien sur site internet)
2. Contacter l'assistante formation par l'apprentissage
3. Tests de positionnement écrits et entretien individuel
4. Si réponse positive du centre de formation, recherche d'entreprise pour effectuer un contrat d'apprentissage
5. Signer un contrat d'apprentissage avec l'employeur et avoir une convention établie entre le CFPPA et l'entreprise

## DURÉE

La durée moyenne du parcours est de 800h en centre de formation sur 2 ans en alternant semaines en entreprise et semaines à l'OFA.

Rythme d'alternance : voir calendrier prévisionnel des semaines à l'OFA.

Possibilité de parcours individualisés selon les résultats du positionnement, en fonction des expériences antérieures et des acquis académiques.

## STATUT, FINANCEMENT & RÉMUNÉRATION

L'apprenti(e) est salarié(e) de l'entreprise.

Rémunération en fonction de l'âge, calculée sur la base du SMIC.

Age de l'apprenti	1ère année	2ème année
Moins de 18 ans	27% du SMIC	39% du SMIC
De 18 à 20 ans	43% du SMIC	51% du SMIC
21 ans à 25 ans	53% du SMIC	61% du SMIC
26 ans et plus	100% du SMIC	100% du SMIC

Formation gratuite pour les apprentis. Coûts pédagogiques pris en charge par les OPCO à hauteur de 8813€.

## CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Bases en informatique et en bureautique
- Mathématiques appliquées
- Connaissance de la filière
- Fonctionnement d'une entreprise horticole
- Agroécologie appliquée à la production horticole
- Conduite d'un atelier de production horticole : mise en place des cultures, multiplication des végétaux, entretien des cultures (fertilisation, irrigation, protection phytosanitaire...), récolte et préparation de commande
- Réglementation, risques et alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires pour le décideur
- Organisation du chantier et encadrement d'une équipe
- Suivi technico-économique d'un atelier de production
- Utilisation et entretien du matériel horticole

### Module spécifique à Terre d'horizon :

Conserver et valoriser la biodiversité cultivée.

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Apprentissages organisés en semaines thématiques pendant lesquelles l'équipe pédagogique mobilise le vécu en entreprise (pédagogie de l'alternance).

Les apprentis bénéficient d'un suivi et d'un accompagnement rapprochés via des liens importants entre entreprise et centre de formation.



Le centre est labellisé H+ pour l'accueil, le suivi, la formation et l'insertion des personnes en situation de handicap.

Nous contacter en cas de besoin spécifique.

[cfppa.romans@educagri.fr](mailto:cfppa.romans@educagri.fr)

